



Récupération de l'aide sociale

Par victor43

J'ai deux enfants adultes dont l'un (invalide 90%) dans une structure pour handicapés. Le conseil général par l'aide" sociale finance l'hébergement. Question au décès de mon fils handicapé est ce que mon deuxième fils héritera de son frère ou est ce que le conseil général récupèrera l'héritage pour rembourser l'aide sociale versée.